Master en urbanisme et développement territorial
Les activités et acquis d'apprentissage – Février 2023

Introduction

Le Master en urbanisme et développement territorial peut être obtenu de deux façons : en un an après un autre master ou en deux ans après un diplôme de bachelier. Le cursus en 120 crédits est accessible aux bacheliers universitaires ainsi qu'aux diplômés de certains bacheliers et masters des Hautes Écoles. Le cursus en 60 crédits est accessible aux diplômés de masters universitaires. Les programmes des deux formules sont détaillés ci-dessous en annexes 1 et 2. Pour sa part, l'annexe 3 détaille les compétences visées par la formation (référentiel de compétence).

L'architecture générale du programme repose sur sept types d'unités d'enseignement :
- des cours de mises à niveau pour le Bloc 0 (section 1) ;
- des cours de mises à niveau au sein du Bloc 1, sous la forme de cours aux choix et en fonction de la formation initiale de l'étudiant (section 2) ;
- des cours pour le tronc commun théorique obligatoire au sein du Bloc 1 (section 3) ;
- des cours pour le tronc commun théorique obligatoire au sein du Bloc 2 (section 4) ;
- trois modules de projet (un en Bloc 1 et deux en Bloc 2) (section 5) ;
- des cours au choix au sein du Bloc 1, en fonction du projet professionnel de l'étudiant (section 6) ;
- le mémoire et des stages professionnels au sein du Bloc 2 (section 7).

Au niveau du Bloc 2, la finalité « Territoires post-industriels et rurbains » de 30 crédits est composée de quatre cours communs théoriques et de deux modules de projet.

Ces sept types d'unités d'enseignement sont développés dans les sept premières sections de ce document. Sa huitième et dernière section commente le programme aménagé pour les étudiants qui bénéficient d'un accès direct en bloc 2.

1. Bloc 0 – 15 crédits pour le Bloc 0 de base

Le Bloc 0 correspond à des enseignements supplémentaires et complémentaires vis-à-vis des 120 crédits prévus pour le master en tant que tel. Les cours en question sont destinés à des étudiants dont la formation initiale nécessite un complément afin de sereinement entreprendre le cursus en urbanisme et développement territorial. Les cours prévus pour le Bloc 0 correspondent à des enseignements préexistants au sein de l'ULiège.

Le Bloc 0 prévoit un enseignement de base en statistique : « Introduction à la démarche statistique en urbanisme » (3 crédits). Ce cours doit permettre aux étudiants de disposer des bases afin de comprendre les traitements statistiques des études et recherches relevant des domaines de l'urbanisme et du développement territorial. Il doit également permettre aux étudiants de maitriser les techniques statistiques qu'ils seront amenés à appliquer dans le cadre de leurs travaux de recherche, en particulier pour leur mémoire mais également pour d'autres unités d'enseignement.

Les cours du Bloc 0 intègrent également des enseignements de base en géographie urbaine et économique. Les cours en question sont les suivants : « Diagnostic et aménagement des territoires urbains, Localisation des activités économiques » (3 crédits) et « Diagnostic et aménagement des territoires urbains, Géographie urbaine : principes et enjeux » (3 crédits). Ces deux enseignements ont été préparés pour le programme du Bachelier en sciences géographiques. Leurs principaux acquis d'apprentissage sont les suivants :

- apprendre aux étudiants à utiliser les savoirs de la géographie urbaine afin de développer leur compétence dans l'analyse des grandes questions sur la ville et l'urbain (aménagement, développement socio-économique, ségrégation...) ;
- porter un regard critique sur les débats politiques relatifs aux politiques urbaines et aux activités économiques (délocalisation, dualisation des territoires, politiques industrielles, politiques de la ville...).

Le Bloc 0 intègre également des enseignements originellement organisés pour le Bachelier en architecture : « Analyse territoriale » (pour 3 crédits) et « Théorie et projet de l'espace urbain » (pour 3 crédits). Ces cours ont pour but de fournir aux étudiants les connaissances et méthodes d'analyse de l'espace urbain préliminaires à tout projet d'architecture ou d'urbanisme (analyse morphologique, typologique, visuelle, historique, socio-spatiale).

Le Bloc 0 « de base » représente un volume de 15 crédits. En fonction du cursus initial des étudiants, leur Bloc 0 pourra être réduit ou complété par d'autres enseignements disponibles au sein des programmes de l'ULiège.

2. Cours de mise à niveau au sein du Bloc 1 – sélection 6 crédits sur 12 crédits disponibles

Un accès direct au master est prévu pour les bacheliers de type long en architecture, ingénierie architecturale, ingénierie civile des constructions, bioingénierie, sciences géographiques et architecte paysagiste. Au regard de la relative hétérogénéité de ces publics, nous avons prévu 6 crédits de mise à niveau qui seront adaptés au profil des étudiants. Sur la base des expériences passées, deux profils d'étudiants sont principalement attendus. Il s'agit, d'une part, d'étudiants issus du bachelier en sciences géographiques et, d'autre part, d'étudiants issus du bachelier en architecture.

Pour les bacheliers en géographie, nous prévoyons d'offrir les deux cours d'architecture intégrés dans le Bloc 0 de base. Rappelons qu'il s'agit de : « Analyse territoriale » et « Théorie et projet de l'espace urbain » (pour un total de 6 crédits). S'agissant des étudiants issus du bachelier en architecture, nous prévoyons d'offrir « Introduction à la démarche statistique en urbanisme » (voir ci-dessus – 3 crédits) ainsi que « *Introduction to Urban GIS* » (pour 3 crédits). Ce dernier cours consiste en une introduction aux systèmes d'information géographique et, plus particulièrement, aux traitements utiles dans le cadre d'applications urbaines. Vis-à-vis du référentiel de compétences, il permet donc de contribuer à l'objectif suivant : *avoir la maitrise des outils, techniques et ingénieries urbaines et territoriales d'observation, d'enquête, d'analyse, de prospective, de représentation, de négociation et de communication* (compétence 2 au niveau de l'annexe 3).

S'agissant des étudiants issus du bachelier en géographie, ces deux cours dédiés aux statistiques et aux systèmes d'informations géographiques ne seront pas utiles car ils seraient redondants vis-à-vis des matières enseignées durant leur premier cycle.

3. Tronc commun théorique obligatoire au sein du Bloc 1 – 30 crédits

Pour le Bloc 1, l'ensemble des étudiants aura à suivre 30 crédits obligatoires de cours théoriques. Ces 30 crédits intègrent un cours titré « Introduction à l'aménagement du territoire » (3 crédits). Dans la perspective des enseignements plus spécialisés, ce cours vise à fournir un socle commun aux étudiants du cursus vis-à-vis, en particulier, des grands objectifs et principes des politiques menées en matière d'urbanisme et de développement territorial. Ce cours est également un des premiers cours où les étudiants bénéficieront de l'intervention de professionnels du domaine. Tout cela permettra de contribuer à l'acquisition de la compétence 1 (*analyser les dynamiques de fabrication et de transformation des territoires : référence aux théories, aux processus historiques, aux contraintes et potentialités, aux jeux des acteurs, aux différentes échelles spatiales et temporelles pertinentes afin de dégager des enjeux et poser des scénarios prospectifs*).

Les cours communs et obligatoires intègrent également deux cours dédiés à la question des paysages et de l'écologie urbaine : « Biodiversité urbaine » (2 crédits) et « Implications paysagères et écologiques de l'urbanisation » (3 crédits). Ces enseignements doivent notamment permettre aux étudiants de disposer des connaissances de base afin d'appréhender comment l'intervention sur les villes et les territoires peut contribuer aux défis de la transition écologique. Cela fait en particulier référence à la compétence

3 (*concevoir et mobiliser les outils, les dispositifs de la fabrique des villes et de la transformation des territoires en réponse aux enjeux et aux orientations souhaitées, sensibles aux défis de la transition sociale, économique et écologique*).

La question de la transition écologique sera également au cœur du cours « Études d'incidences » (3 crédits). À l'issue de ce cours, les étudiants seront prêts à intervenir dans la réalisation d'études d'incidence au sein de bureaux d'études. Ce cours est organisé au second quadrimestre car il repose sur des connaissances de divers types : notamment de nature juridique avec la connaissance des instruments wallons et de nature technique en raison de la manipulation de systèmes d'informations géographiques lors des travaux pratiques. Sur le plan administratif, cela se traduit par des corequis.

Le référentiel de compétence prévoit que les étudiants diplômés soient capables « *d'analyser les dynamiques de fabrication et de transformation des territoires* » (compétence 1). Plusieurs cours obligatoires du Bloc 1 permettront aux étudiants d'acquérir cette compétence. Concernant les dynamiques sociologiques et économiques, il s'agit, en particulier, des cours : « Sociologie et sociologie urbaine » (3 crédits) et « Économie urbaine et territoriales : développement territorial » (3 crédits). Ces enseignements viseront notamment à mettre en exergue comment la gestion efficace et équitable des ressources, le redéveloppement économique et l'innovation sociale sont fortement liés à l'urbanisme de la transition. Avec le cours « Économie urbaine et territoriales : développement territorial », les étudiants pourront acquérir les connaissances nécessaires sur la manière dont les interventions sur les villes et les territoires peuvent contribuer au développement économique régional.

Pour les aspects du droit qui impactent les dynamiques de fabrication et de transformation des villes et des territoires, un cours dédié est prévu : « Politique de l'environnement et du territoire » (3 crédits). À l'issue de ce cours, les étudiants seront capables d'appréhender des situations concrètes à partir des principaux textes en vigueur dans les domaines des politiques territoriales et environnementales.

Le cours « Réseaux urbains » (2 crédits) a également été intégrés parmi les cours obligatoires du Bloc 2 afin de compléter les connaissances de base des étudiants sur les villes et les territoires. Il vise à permettre aux étudiants de disposer des connaissances techniques nécessaires sur la conception et le dimensionnement des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux, des réseaux d'éclairage public et des maillages verts.

Le cours « Dynamiques d'urbanisation » (5 crédits) vise également à développer la compétence d'analyse des étudiants en matière de fabrication et de transformation des villes et des territoires. Vis-à-vis des cours que nous venons de mentionner, il s'agit d'un cours plus intégrateur qui repose sur un travail de groupe. À l'instar des autres cours intégrant des travaux de groupe (en particulier les enseignements par le projet, voir la section 5), ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec le travail en équipe interdisciplinaire, tel que concrètement pratiqué par de nombreux professionnels du domaine. C'est d'ailleurs dans cette logique que le référentiel de compétence met en exergue la question de l'interdisciplinarité : *être capable d'établir en équipe interdisciplinaire des projets urbains et de territoires aux différentes échelles et dans des contextes déterminés*.

Les cours obligatoires du Bloc 1 intègreront également l'enseignement « Dessiner et représenter le territoire » (3 crédits). Ce cours est organisé par la Faculté d'architecture. Complémentairement au cours dédié aux SIG urbain, il permettra aux étudiants de *maîtriser les outils, techniques et ingénieries urbaines et territoriales d'observation, d'enquête, d'analyse, de prospective, de représentation, de négociation et de communication* (compétence 2 au niveau de l'annexe 3).

4. Tronc commun théorique obligatoire au sein du Bloc 2 – 16 crédits

Le tronc commun théorique du bloc 2 intègre 16 crédits obligatoires. Ces 16 crédits font partie de la finalité « Territoires post-industriels et rurbains ». Ils intègrent un cours spécialisé sur le sujet des mobilités (« *Urban planning and transportation* » (pour 5 crédits)). Ce cours se justifie par les liens très étroits entre les enjeux de mobilité et d'aménagement.

Il s'agit ensuite, également pour 5 crédits, de « Séminaire d'analyse des projets urbains ». Pour ce cours, un cycle de séminaires relatifs à des projets urbains est proposé aux étudiants. L'objectif des séminaires est de permettre aux étudiants de se familiariser avec des projets urbains innovants et des montages de

projet complexes. Vis-à-vis du référentiel de compétence, ce cours, complémentaire aux trois cours d'enseignement par le projet, est en lien direct avec l'objectif suivant : faire en sorte que les étudiants diplômés soient aptes à *analyser les dynamiques de fabrication et de transformation des villes et des territoires : référence aux théories, aux processus historiques, aux contraintes et potentialités, aux jeux des acteurs, aux différentes échelles spatiales et temporelles pertinentes afin de dégager des enjeux et poser des scénarios prospectifs* (compétence 1 au niveau de l'annexe 3).

Le cours « Economie urbaine et territoriale : marché foncier et immobilier » (3 crédits) a également été intégrés parmi les cours obligatoires du Bloc 2. Ce cours est également complémentaire aux trois cours d'enseignement par le projet car il est dédié aux mécanismes du montage immobilier.

Les cours obligatoires du Bloc 2 intègrent encore l'enseignement « Gouvernance urbaine et territoriale » (3 crédits). Ce cours traite des processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions dans le cadre d'interventions urbaines et territoriales. Une partie importante du cours est dédiée à la question de la participation, dont on sait qu'elle est aujourd'hui indispensable pour créer des lieux de haute qualité et améliorer le domaine public au profit de tous dans la société. Précisons que la question de la participation est abordée dans d'autres unités d'apprentissage, en particulier dans les trois modules relatifs à des enseignements par le projet.

5. Trois modules de projets – 21 crédits

Le programme intègre trois unités d'enseignement par le projet territorial et urbain. Le programme prévoit 7 crédits en bloc 1 (via le cours « Projet de territoire ») et 14 crédits en bloc 2 (via les deux cours « Urbanisme opérationnel : exercice intégré » et « Projet en développement territorial »). Ces 14 crédits du bloc 2 font partie intégrante de la finalité « Territoires post-industriels et rurbains ».

Les trois modules de projets s'inscrivent dans la compétence suivante : *concevoir des projets pour les territoires post-industriels et rurbains* (compétence 4 au niveau de l'annexe 3). Vis-à-vis du référentiel de compétence, ces 21 crédits d'enseignement par le projet visent également à ce que les étudiants soient capable d'établir en équipe interdisciplinaire des projets urbains et de territoires aux différentes échelles et dans des contextes déterminés.

Les trois modules de projets sont basés sur des méthodes d'apprentissage actives (*problem-based learning*, *situated learning*, *case studies*), associés à des commandes formulées par des acteurs de l'aménagement (collectivités) et reliés à des problématiques auxquelles les professionnels de l'urbanisme et du développement territorial font face de manière quotidienne.

Les enseignements par le projet s'appuient tant sur des problèmes locaux (ex. : la régénération d'une friche en région liégeoise, le redéploiement urbanistique de Verviers…) que sur des problèmes liés à des contextes plus lointains (ex. : la reconstruction de Port-au-Prince en Haïti, le développement rural du Haut Atlas marocain…).

Le choix de proposer trois cours de projets repose sur une réflexion multiscalaire. En effet, les trois cours en question correspondent à des échelles d'intervention variables sur les territoires. Pour l'enseignement « Projet en développement territorial » (au bloc 2), nous nous situons à l'échelle de grands territoires urbains ou régionaux. Il est par ailleurs prévu d'orienter ce cours vers des enjeux d'aide au développement. Lors des dernières années, les étudiants ont ainsi réalisé des projets et des missions en Haïti, au Maroc et au Rwanda.

Les deux autres ateliers, « Projet de territoire » (au bloc 1) et « Urbanisme opérationnel : exercice intégré » (au bloc 2) portent une attention particulière à la composition urbaine et territoriale. Ils sont conçus pour travailler de manière complémentaire et à différentes échelles : depuis l'échelle du territoire jusqu'à l'échelle du quartier dans le cours « Projet de territoire » et depuis l'échelle du quartier jusqu'à l'échelle de l'ilot dans le cours « Urbanisme opérationnel : exercice intégré ». Dans ce dernier, les étudiants doivent mener un projet urbain jusqu'au plan d'aménagement et à la conception opérationnelle (acteurs, coûts, mise en œuvre légale). La perspective est ici celle de la maitrise d'œuvre plutôt que celle de la maîtrise d'ouvrage qui caractérise – au contraire – le premier atelier (« Projet de territoire »). Le cours « Urbanisme opérationnel : exercice intégré » présente notamment des articulations fortes avec l'enseignement « Économie urbaine et territoriale : marchés fonciers et immobiliers » dédié aux mécanismes

du montage immobilier (prérequis). Le cours « Projet de territoire » vise à approfondir les liens entre connaissance du territoire et projet, en renforçant les appuis sur différentes disciplines (écologie, hydrologie, anthropologie, climatologie...). L'atelier vise l'acquisition d'outils et de méthodes de travail comme support d'une pratique de la conception du projet inter-scalaire et transdisciplinaire. Il est attendu des étudiants qu'ils soient à la fois pragmatiques et hautement imaginatifs.

6. Cours à option au sein du Bloc 1 – 17 crédits

Une certaine marge de liberté sera laissée aux étudiants concernant le choix de leur programme de cours. Cette marge est toutefois relativement limitée. Il s'agit, dans le cadre du Bloc 1, de sélectionner 17 crédits.

Parmi les cours disponibles, nous trouvons notamment un cours spécialisé sur la durabilité urbaine (« Projet de quartier durable » pour 4 crédits). Nous trouvons également trois cours dédiés à des questions de développement économique territorial. Les cours qui y sont proposés articulent le sujet du développement économique et les politiques menées en matière d'action territoriale. L'offre intègre un enseignement sur le Pacte vert pour l'Europe (« *The Territorial dimension of the European Green deal* » pour 2 crédits) ainsi que deux enseignements sur le rôle moteur de la vitalité du commerce et du tourisme sur les territoires (avec respectivement « Geomarketing » pour 3 crédits et « Stratégie de développement touristique » pour 4 crédits).

7. Mémoires et stages professionnels

La moitié des crédits alloués au Bloc 2 sont réservés au mémoire d'une part (pour 20 crédits) et aux stages professionnels d'autre part (pour 10 crédits). Vis-à-vis du référentiel de compétence, les stages et mémoires doivent faire en sorte que les étudiants diplômés soient aptes à établir une analyse critique et personnelle des théories et des pratiques tout en démontrant leur capacité et la valorisation de leurs compétences personnelles pour s'insérer dans le monde professionnel et le débat sur le devenir des villes et des territoires (compétence 5 au niveau de l'annexe 3).

Comme l'indique le guide méthodologique commun pour l'élaboration et la mise à jour des référentiels de compétence, le mémoire « incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique ». À travers le mémoire, la formation par la recherche est une composante importante du master proposé. Dès le second quadrimestre du Bloc 1, les étudiants auront à identifier une problématique de recherche. Ils seront alors progressivement guidés par un enseignant pour mener à bien les différentes étapes d'un projet de recherche : la prise en compte de la littérature, la formulation des questionnements et des hypothèses, le développement d'une méthodologie visant à apporter des éléments de réponse et, enfin, l'analyse et la présentation des résultats obtenus.

C'est en particulier dans le cadre du mémoire que les étudiants pourront développer des interactions fortes avec les centres de recherche de l'Université de Liège. Rappelons ici le rôle du Lepur (Centre de Recherche en Sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu rural – https://www.lepur.uliege.be). Au sein de l'ULiège, le Lepur est au Centre qui vise à fédérer les laboratoires et unités de recherche actifs dans les domaines de l'urbanisme et du développement territorial. Il est au cœur d'un réseau qui représente environ 60 professeurs, chercheuses et chercheurs. Le Lepur est notamment l'un des trois centres de recherche actifs au sein de la CPDT de la Région wallonne (Conférence Permanente du Développement Territorial – https://cpdt.wallonie.be/).

Les stages professionnels représentent un total de 10 semaines (jusqu'à 380 heures). Ils peuvent s'effectuer au sein d'un organisme privé ou public et ils doivent permettre aux étudiants de se familiariser avec la vie et la gestion des entreprises ou institutions et de confronter les connaissances théoriques acquises avec leur mise en œuvre pratique. Lors des stages, les étudiants auront à répondre à une mission précise qui est définie conjointement par le maitre de stage et par l'encadrant de l'ULiège.

8. Programme pour l'accès direct en bloc 2

Les conditions d'accès prévoient un programme adapté pour les détenteurs de certains diplômes universitaires. Un programme en 61 crédits, correspondant à un accès direct en bloc 2, a été prévu dans ce

cadre. En fonction du profil des étudiants, si cela est jugé opportun, les 61 crédits de base pourront être complétés par des crédits supplémentaires.

Le programme spécifique lié à l'accès direct en bloc 2 prévoit les 30 crédits obligatoires du Bloc 2 (voir ci-dessus aux points 4 et 5). Rappelons que ces 30 crédits intègrent, d'une part, deux cours de 7 crédits relatifs à des enseignements par le projet territorial et urbain et, d'autre part, quatre autres cours. Ces quatre autres cours sont les suivants : « Séminaire d'analyse des projets urbains », « *Urban Planning and transportation* », « Economie urbaine et territoriale : marchés fonciers et immobiliers » et « Gouvernance urbaine et territoriale ».

Le programme spécifique lié à l'accès direct en bloc 2 prévoit également 15 crédits pour le travail de fin d'études (mémoire). Les étudiants ayant un accès direct au bloc 2 ont du préalablement réaliser un mémoire universitaire classique. Sur cette base, trois formules leur sont ouvertes. Pour les étudiants qui le souhaitent, ils peuvent réaliser un deuxième mémoire correspondant à un travail de recherche encadré par un promoteur académique. La deuxième possibilité correspond à la réalisation d'un stage professionnel devant donner lieu à un rapport réflexif sur une problématique en lien avec le travail effectué. Enfin, la troisième possibilité consiste à réaliser un projet concret d'urbanisme ou de développement territorial.

L'ensemble constitué par les 16 crédits pour le travail de fin d'études et les 30 crédits obligatoires du Bloc 2 représente 46 crédits. Afin de compléter le programme, il reste donc 15 crédits. Pour ces 15 crédits, le choix pourra être fonction du cursus initial des étudiants mais les quatre enseignements suivants seront privilégiés :
- le cours « Projet de territoire » (7 crédits) qui complétera les enseignements par le projet ;
- le cours « Introduction à l'aménagement du territoire » (3 crédits) dédiés aux grands objectifs et principes des politiques menées en matière d'urbanisme et de développement territorial ;
- le cours « Politique de l'environnement et du territoire » (3 crédits) qui permettra aux étudiants de maitriser les bases juridiques des politiques territoriales ;
- le cours « Implications paysagères et écologiques de l'urbanisation » (3 crédits) en lien avec les grands enjeux de la transition environnementale.

Annexe 1 – Master en urbanisme et développement territorial – Formule en 120 crédits – Année académique 2023-2024

Cours de mise à niveau (Bloc 0)

En fonction de la formation antérieure de l'étudiant et en accord avec le Jury, choisir, si nécessaire, des cours pour un maximum de 20 crédits parmi :

GEOG0666-1	*Introduction à la démarche statistique en urbanisme* – Mario COOLS	Q1	15	15	-	**3**
GEOG2021-2	*Diagnostic et aménagement des territoires urbains*, *Localisation des activités économiques* – Guénaël DEVILLET	Q1	25	-	-	**3**
GEOG2021-3	*Diagnostic et aménagement des territoires urbains*, *Géographie urbaine : principes et enjeux* – Jean-Marie HALLEUX	Q1	25	-	-	**3**
ARCH2223-1	*Territoire 2 – Analyse territoriale* – Michèle HOUGARDY, Marijke MAES	Q2	20	20	-	**3**
ARCH3328-1	*Territoire 3 – Théorie et projet de l'espace urbain* – Martina BARCELLONI CORTE	Q1	40	-	-	**3**
[…]	le programme d'une filière d'études de l'ULiège					-

Première année (Bloc 1)

Cours obligatoires

GEOG2028-1	*Introduction à l'aménagement du territoire* – Jean-Marie HALLEUX – [1j T.t.]	Q1	15	15	[+]	**3**
ARCH0353-4	*Sociologie et sociologie urbaine, Cours théorique* – Stéphane DAWANS	Q1	24	-	-	**3**
SPOL2209-3	*Politique de l'environnement et du territoire* – Sophie HANSON	Q1	30	-	-	**3**
A créer	*Dessiner et décrire le territoire* – N…	Q1			-	**3**
GEOG0650-2	*Études d'incidences* – Guénaël DEVILLET	Q2	10	20	-	**3**
A créer	*Implications paysagères et écologiques de l'urbanisation* – Jan BOGAERT	Q2	20	10		**3**
A créer	*Biodiversité urbaine* – Grégory MAHY	Q2	16	8		**2**
GEOG2033-1	*Économie urbaine et territoriale : développement territorial* – Jean-Marie HALLEUX	Q2	15	15	-	**3**
ARCH2001-1	*Réseaux urbains* – Sigrid REITER	Q2	20	-	-	**2**
ARCH2003-1	*Dynamiques d'urbanisation* – Jacques TELLER – [65h Proj.]	Q2	26	26	[+]	**5**
A créer	*Projet de territoire* – N…	Q1			-	**7**

Cours à option – Mises à niveau en fonction de la formation initiale de l'étudiant en bachelier

En fonction de la formation antérieure de l'étudiant et en accord avec le Jury, choisir deux cours pour un total de 6 crédits parmi :

GEOG0666-1	*Introduction à la démarche statistique en urbanisme* – Mario COOLS	Q1	15	15	-	**3**
ARCH2223-1	*Territoire 2 - Analyse territoriale* – Michèle HOUGARDY, Marijke MAES	Q2	20	20	-	**3**
ARCH3328-1	*Territoire 3 - Théorie et projet de l'espace urbain* – Martina BARCELLONI CORTE	Q1	40	-	-	**3**
GEOG2053-1	*Introduction to Urban GIS* – Roland BILLEN	Q2	12	20	-	**3**

Cours à option – Choix en fonction du projet professionnel de l'étudiant

En fonction du projet professionnel de l'étudiant et en accord avec le Jury, choisir pour un total de 17 crédits parmi :

ARCH2319-1	*Projet de quartier durable*	Q1				**4**
	- partim 1 - Sigrid REITER - [30h Proj.]		8	18	[+]	
	- partim 2 - Sigrid REITER - [30h Proj.]		10	18	[+]	
A créer	*Urbanisme : culture et conception territoriale, urbaine et paysagère méthodologie* – N.			-	-	**3**
UEEN0004-1	*Urban planning and transportation* – Mario COOLS, Jacques TELLER - [1j T. t.]	Q1	26	26	[+]	**5**
GEOG2012-1	*Géomorphologie côtière, changement du niveau des mers et vulnérabilité des territoires côtiers* – Aurélia HUBERT - [3j T. t.]	Q2	20	10	[+]	**4**
GEST3024-1	*Entreprise et développement durable* – Sybille MERTENS DE WILMARS	Q2	30	-	-	**3**
ENVT3065-2	*Sustainability challenges, Partim 1 Les enjeux climat et énergie* (anglais) – Bertrand CORNELUSSE, Xavier FETTWEIS	Q1	16	16	-	**3**
GEOG2050-1	*Risques naturels* – Geoffrey HOUBRECHTS, Aurélia HUBERT - [2j T. t.]	Q1	24	-	[+]	**3**
GEOG0667-1	*The Territorial dimension of the European Green deal. Chaire Sporck (anglais)* – Serge SCHMITZ	Q1	15	6	-	**2**
GEOG0659-3	*Géomarketing* – Guénaël DEVILLET - [2j T. t.]	Q2	15	30	[+]	**3**
GEOG2035-1	*Stratégie de développement touristique* – Serge SCHMITZ - [2j T. t.]	Q1	15	10	[+]	**4**
GEOG0057-1	*Analyse spatiale* - François JONARD	Q2	30	30	-	**5**

Deuxième année (Bloc 2)

Cours obligatoires – Mémoire et stage

A créer	***Mémoire*** – COLLEGIALITE, Guénaël DEVILLET	TA	-	-	-	**20**
A créer	***Stages*** – COLLEGIALITE, Guénaël DEVILLET - [10sem. St.]	TA	-	-	[+]	**10**

Finalité spécialisée en « Territoires post-industriels et rurbains »

Cours obligatoires

GEOG0618-?	*Économie urbaine et territoriale : marchés fonciers et immobiliers* – Jean-Marie HALLEUX	Q2	15	15	-	**3**
ARCH2004-3	*Séminaire d'analyse des projets urbains* – Jacques TELLER [10] - [5j T. t.]	TA [8]	50	-	[+]	**5**
ARCH2018-1	*Gouvernance urbaine et territoriale* – Christophe BREUER, Jacques TELLER [10]	Q1	20	-	-	**3**
UEEN0004-1	*Urban planning and transportation* – Mario COOLS, Jacques TELLER - [1j T. t.]	Q1	26	26	[+]	**5**
ARCH2005-2	*Urbanisme opérationnel : exercice intégré* – Sigrid REITER – [95h Proj.]	Q2	-	80	[+]	**7**
GEOG0058-1	*Projet en développement territorial* – Guénaël DEVILLET, Serge SCHMITZ – [6j T. t.]	TA [8]	10	40	[+]	**7**

Annexe 2 – Master en urbanisme et développement territorial – Formule en 60 crédits – Année académique 2023-2024

Deuxième année (Bloc 2) - programme aménagé destiné aux diplômés master 120 crédits qui bénéficient d'un accès direct en bloc 2

Cours obligatoires – Mémoire et stage

Trois formules sont possibles : un mémoire classique correspondant à un travail de recherche encadré par un promoteur académique ; un stage professionnel devant donner lieu à un rapport réflexif sur une problématique en lien avec le travail effectué ; un projet concret d'urbanisme ou de développement territorial.

A créer	***Mémoire*** - COLLEGIALITE, Guénaël DEVILLET	TA	-	-	-	**15**

Cours obligatoires – Tronc commun théorique

GEOG2028-1	*Introduction à l'aménagement du territoire* – Jean-Marie HALLEUX – [1j T.t.]	Q1	15	15	[+]	**3**
SPOL2209-3	*Politique de l'environnement et du territoire* – Sophie HANSON	Q1	30	-	-	**3**
A créer	*Implications paysagères et écologiques de l'urbanisation* – Jan BOGAERT	Q2	20	10		**3**
A créer	*Projet de territoire* – N	Q1			-	**7**

Finalité spécialisée en « Territoires post-industriels et rurbains»

Cours obligatoires

GEOG0618-?	*Économie urbaine et territoriale : marchés fonciers et immobiliers* – Jean-Marie HALLEUX	Q2	15	15	-	**3**
ARCH2004-3	*Séminaire d'analyse des projets urbains* – Jacques TELLER – [5j T. t.]	TA [8]	50	-	[+]	**5**
ARCH2018-1	*Gouvernance urbaine et territoriale* – Christophe BREUER, Jacques TELLER	Q1	20	-	-	**3**
UEEN0004-1	*Urban planning and transportation* – Mario COOLS, Jacques TELLER – [1j T. t.]	Q1	26	26	[+]	**5**
ARCH2005-2	*Urbanisme opérationnel : exercice intégré* – Sigrid REITER – [95h Proj.]	Q2	-	80	[+]	**7**
GEOG0058-1	*Projet en développement territorial* – Guénaël DEVILLET, Serge SCHMITZ – [6j T. t.]	TA [8]	10	40	[+]	**7**

Annexe 3 – Master en urbanisme et développement territorial – Référentiel de compétence

1. **Analyser les dynamiques de fabrication et de transformation des territoires : référence aux théories, aux processus historiques, aux contraintes et potentialités, aux jeux des acteurs, aux différentes échelles spatiales et temporelles pertinentes afin de dégager des enjeux et poser des scénarios prospectifs ;**

» Dégager les différentes hypothèses de travail par rapport à un problème d'urbanisme et liées à la politique de la ville

» Démontrer des compétences en matière de recherche, d'analyse, d'évaluation ainsi que la capacité de prendre des décisions appropriées fondées sur des données probantes quantitatives et qualitatives.

» Maîtriser les enjeux d'adaptation et de transformation de l'espace.

» Dégager et articuler les différentes composantes constituant un contexte urbain ou territorial

» Coordonner transversalement les différentes disciplines liées à l'aménagement du territoire

» Maîtriser les enjeux sociétaux contemporains de l'aménagement du territoire

2. **Maitriser les outils, techniques et ingénieries urbaines et territoriales d'observation, d'enquête, d'analyse, de prospective, de représentation, de négociation et de communication ;**

» Reconnaître, à travers des outils d'évaluation, la contribution que la planification peut apporter aux environnements bâtis et naturels et en particulier aux conséquences des changements climatiques et socio-économiques.

» Intégrer les principes d'égalité et de justice sociale, à travers une approche participative de l'urbanisme, afin de promouvoir l'implication des différentes communautés et d'évaluer l'importance et l'efficacité de l'engagement communautaire dans le processus de planification.

3. **Concevoir et mobiliser les outils, les dispositifs de la fabrique des villes et de la transformation des territoires en réponse aux enjeux et aux orientations souhaitées, sensibles aux défis de la transition sociale, économique et écologique ;**

» Etablir en équipe interdisciplinaire des projets urbains et de territoires aux différentes échelles et dans des contextes déterminés

» Démontrer, au sein des projets urbains et de territoires, comment la gestion efficace et équitable des ressources, le redéveloppement économique et l'innovation sociale sont fortement liés à l'urbanisme de la transition

4. Concevoir des projets pour les territoires post-industriels et rurbains

» décrire un territoire en tant que réalité complexe, où de multiples interrelations se construisent et se transforment à différentes échelles d'espace et de temps

» développer des stratégies capables de soutenir une habitabilité du territoire pour les humains et les non humains dans une perspective de résilience

» interagir en équipes interdisciplinaires en vue de développer des projets de transition innovants

» identifier et mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer les synergies entre les territoires post-industriels et les territoires rurbains

» maitriser les techniques et outils permettant d'intégrer la participation des populations à la formalisation et à la mise en œuvre des projets territoriaux

» intégrer les questions de faisabilité foncière, immobilière et juridique aux réflexions stratégiques sur les projets territoriaux

» intégrer de manière réflexive les comparaisons internationales susceptibles d'inspirer les projets territoriaux

5. **Etablir une analyse critique et personnelle des théories et des pratiques tout en démontrant sa capacité et la valorisation de ses compétences personnelles pour s'insérer dans le monde professionnel et le débat sur le devenir des villes et des territoires.**

» Expliquer, à travers l'analyse critique, la nature politique et méthodologique de l'urbanisme durable et réfléchir à la façon dont les planificateurs travaillent efficacement dans les structures démocratiques de prise de décisions.

» Évaluer les principes et les processus de conception participative pour créer des lieux de haute qualité et améliorer le domaine public au profit de tous dans la société.

» Assumer la responsabilité sociale de l'urbaniste en adaptant sa pratique professionnelle dans le temps et en fonction des contextes.